



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service des poursuites et faillites
Office des poursuites et faillites des districts de Martigny et Entremont

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen
Betreibungs- und Konkursamt den Bezirke Martigny und Entremont

PUBLICATION DE LA VENTE AUX ENCHERES D'IMMEUBLES APRES FAILLITE

Faillite : **LA PRINTANIERE Sàrl, Passage de la Délèze 3, 1902 Evionnaz**

Le jeudi 12 décembre 2019 **dès 10h00** l'Office des Faillites de Martigny (Rue du Léman 29, salle de conférence au 1^{er} étage), sur commission rogatoire de l'Office des faillites de St-Maurice, vendra aux enchères publiques au plus offrant les immeubles suivants :

Terre de Saxon :

Au chapitre de La Printanière Sàrl, Evionnaz

Sur la parcelle de base no 5816, plan no 26, nom local : « Le Vacco »

Surface totale : 2'570 m²

Nature des immeubles :

Autre revêtement dur 1'024 m²

jardin 1'045 m²

Habitation, No bât. 5089 501 m²

VENTE N° 1

PPE 8647 (quote-part 62/1000 du no 5816)

Droit exclusif sur :

Sous-sol : cave no 20

Rez-de-chaussée : appartement no 26

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-9

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc I

Estimation officielle par expert:

PPE 8647 : Fr. 409'000.—

PPE 8643-9 : Fr. 21'000.—

La vente de la PPE no 8647 et de la PPE 8643-9 se fera d'abord séparément et ensuite en bloc.

Pour le cas où le montant de l'adjudication en bloc serait supérieur aux adjudications séparées, celles-ci seront révoquées conformément aux dispositions de l'art. 108 ORFI.

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser en espèces séance tenante une garantie de

Fr. 40'000,-- pour la PPE no 8647

Fr. 2'000,-- pour la PPE no 8643-9

Fr. 42'000,-- pour la vente en bloc

VENTE N° 2

PPE 8646 (quote-part 51/1000 du no 5816)

Droit exclusif sur :

Sous-sol : cave no 18

Rez-de-chaussée : appartement no 25

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-7

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc G

Estimation officielle par expert:

PPE 8646 : Fr. 351'000.—

PPE 8643-7 : Fr. 21'000.—

La vente de la PPE no 8646 et de la PPE 8643-7 se fera d'abord séparément et ensuite en bloc. Pour le cas où le montant de l'adjudication en bloc serait supérieur aux adjudications séparées, celles-ci seront révoquées conformément aux dispositions de l'art. 108 ORFI.

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser en espèces séance tenante une garantie de

Fr. 35'000,-- pour la PPE no 8646

Fr. 2'000,-- pour la PPE no 8643-7

Fr. 37'000,-- pour la vente en bloc

VENTE N° 3

PPE 8650 (quote-part 52/1000 du no 5816)

Droit exclusif sur :

Sous-sol : cave no 19

1^{er} étage : appartement no 30

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-5

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc E

Estimation officielle par expert:

PPE 8650 : Fr. 350'000.—

PPE 8643-5 ; Fr. 21'000.—

La vente de la PPE no 8650 et de la PPE 8643-5 se fera d'abord séparément et ensuite en bloc. Pour le cas où le montant de l'adjudication en bloc serait supérieur aux adjudications séparées, celles-ci seront révoquées conformément aux dispositions de l'art. 108 ORFI.

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser en espèces séance tenante une garantie de

Fr. 35'000,-- pour la PPE no 8650

Fr. 2'000,-- pour la PPE no 8643-5

Fr. 37'000,-- pour la vente en bloc

VENTE N° 4

PPE 8656 (quote-part 53/1000 du no 5816)

Droit exclusif sur :

Sous-sol : cave no 21

2^{ème} étage : appartement no 36

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-24

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc X

Estimation officielle par expert:

PPE 8656 : Fr. 327'000.—

PPE 8643-24 : Fr. 21'000.—

La vente de la PPE no 8656 et de la PPE 8643-24 se fera d'abord séparément et ensuite en bloc.

Pour le cas où le montant de l'adjudication en bloc serait supérieur aux adjudications séparées, celles-ci seront révoquées conformément aux dispositions de l'art. 108 ORFI.

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser en espèces séance tenante une garantie de

Fr. 35'000,-- pour la PPE no 8656

Fr. 2'000,-- pour la PPE no 8643-24

Fr. 37'000,-- pour la vente en bloc

VENTE N° 5

PPE 8835 (quote-part 54/1000 du no 5816)

Droit exclusif sur :

Sous-sol : cave no 22

3ème étage : appartement no 42

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-6

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc F

Estimation officielle par expert:

PPE 8835 : Fr. 327'000.—

PPE 8643-6 : Fr. 21'000.—

La vente de la PPE no 8835 et de la PPE 8643-6 se fera d'abord séparément et ensuite en bloc.

Pour le cas où le montant de l'adjudication en bloc serait supérieur aux adjudications séparées, celles-ci seront révoquées conformément aux dispositions de l'art. 108 ORFI.

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser en espèces séance tenante une garantie de

Fr. 35'000,-- pour la PPE no 8835

Fr. 2'000,-- pour la PPE no 8643-6

Fr. 37'000,-- pour la vente en bloc

VENTE N° 6

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-8

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc H

Estimation officielle par expert: Fr. 21'000.--

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser séance tenante en espèces une garantie de **Fr. 2'000.--**

VENTE N° 7

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-10

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc J

Estimation officielle par expert: Fr. 21'000.--

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser séance tenante en espèces une garantie de **Fr. 2'000.--**

VENTE N° 8

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-15

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc O

Estimation officielle par expert: Fr. 23'000.--

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser séance tenante en espèces une garantie de **Fr. 2'000.--**

VENTE N° 9

Part de 1/26 de PPE 8643 (quote-part 54/1000 du no 5816), soit 8643-23

Droit exclusif sur :

Sous-sol : garage No 27 – place de parc W

Estimation officielle par expert: Fr. 23'000.--

Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser séance tenante en espèces une garantie de **Fr. 2'000.--**

Pour une désignation plus complète des immeubles, on se réfère au registre foncier de Martigny dont les extraits sont déposés à l'office soussigné, ainsi qu'aux rapports des experts, à la disposition des intéressés. Les conditions de vente et les états des charges pourront être consultés à l'office des faillites de Martigny dès le 28 novembre 2019 sur rendez-vous préalable. Renseignements au 027/606.17.44/30.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité valable ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce, ainsi que des sûretés nécessaires en garantie du paiement. Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE), notamment sur l'acquisition d'immeubles par des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.

Seules les garanties bancaires irrévocables et illimitées dans le temps, d'un montant équivalent ou un versement sur le compte de l'office des faillites avant les enchères pourront remplacer les paiements en espèces. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

La vente est faite sans garantie ni de droit, ni de fait.

La présente publication ainsi que les rapports d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres

N.B.

Voir également sous rubrique ventes mobilières : vente des servitudes de place de parc IX, X, XI et XII (places de parc extérieures) inscrites sur parcelle de base no. 5816, nom local : « Le Vacco » sur terre de Saxon qui aura lieu à l'issue de la vente susmentionnée.

Office des faillites de Martigny et Entremont :
David MOULIN, préposé